



Federación Ornitológica Cultural Deportiva Española

Afiliada a la C.O.M. - Apartado de Correos 327 - Telf: 955 66 78 22 - 41700 DOS HERMANAS (SEVILLA) - E-mail: focde@focde.com

Salvatore CIRMI
Président Général C.O.M.
Via G. Taberna, 54
I-29100 - PIACENZA
Italie

Dos Hermanas, le 10 juillet 2015

Cher Président:

J'ai reçu votre lettre avec le date 22 mai 2015, et une fois qu'on a tenu l'Assemblée de COM- Espagne le 7 juin dernier, et l'Assemblée de FOCDE le 13 juin dernier, et en ayant abordé le sujet pendant ces réunions, je réponds à votre lettre avec les suivantes considérations:

a) Constitution de COM- Espagne

FOCDE ne remets pas en question la légitimité ni la composition actuelle de COM- Espagne: ça que FOCDE remets en question est que, par des intérêts personnels, des Fédérations qui ne'accomplissent pas les conditions requises que COM- Espagne exige, soient admises au seine de la même.

b) Championnat Ornithologique d'Espagne

Nous sommes heureux de que l'opinion de COM soit la même que celle de FOCDE dans le sens de que l'organisation d'un Championnat National est de la compétence de chaque Fédération; cependant, COM- Espagne n'a pas la même opinion et elle prends des décisions, avec notre vote contraire, pour que FOCDE ne puisse pas célébrer son Championnat National (voir le document nr. 1).

c) Cages de transport

Nous sommes d'accord avec vous sur que l'achat de cages de transport est une affaire de gestion. Nous nous plaignons d'une mauvaise gestion, car cette gestion a obligé aux éleveurs à acheter des nouvelles cages de transport, sur la base d'une fausseté.



Federación Ornitológica Cultural Deportiva Española

Afiliada a la C.O.M. - Apartado de Correos 327 - Telf: 955 66 78 22 - 41700 DOS HERMANAS (SEVILLA) - E-mail: focde@focde.com

d) Bagues

Nous sommes heureux de que l'opinion de COM soit la même que celle de FOCDE dans le sens de que les détails inscrits dans les bagues sont à régler par chaque Fédération. Les bagues de FOCDE sont parfaitement identifiées et ils accomplissent la réglementation COM à ce sujet. Bien sûr que si COM adopte des autres mesures pour une meilleure identification des bagues, FOCDE va les accepter comme on a communiqué au Président de COM- Espagne (voir les documents nrs. 2 et 3). Pourtant, COM- Espagne veut immiscer dans des affaires qui sont la compétence de chaque Fédération et nous menace de ne permettre pas aux éleveurs FOCDE leur participation dans les Championnats Internationaux ou Mondiaux (voir les documents nrs. 4 et 5).

Nous sommes aussi heureux de que COM et FOCDE aient le même point de vue sur que l'attribution des numéros de souche est la compétence de chaque Fédération, mais, une fois de plus, COM- Espagne n'a pas la même opinion (voir le document nr. 6).

FOCDE a une base de données de tous ses éleveurs avec la seule finalité de leur envoyer le magazine PÁJAROS et de leur donner le document d'identification d'éleveur. La *Loi Organique Espagnole 15/1999*, de 13 décembre sur la Protection des Données Personnelles est très exigeante et ne permet pas qu'une entité cède les données personnelles de ses membres avec autres finalités sans l'autorisation expresse d'eux. Si on prétend qu'il n'ait pas de fraudes et que les règles de compétition de COM soient respectées, FOCDE n'a pas de problèmes pour remettre à COM- Espagne un listage avec les noms et les numéros de souche de tous les éleveurs qui participent dans les Championnats Mondiaux.

e) Juges

En ce qui concerne à la participation des juges espagnols dans les Championnats Mondiaux, on nous envoie un fichier qui a été fait par COM- Espagne et qui, certainement, ne corresponde pas à la situation réelle ; dans cet fichier on voit que certains juges de FOCDE ont renoncé à juger, mais ces juges n'ont pas reçu même la notification correspondante pour juger ; cependant dans cet fichier, on ne trouve pas les noms des juges des autres Fédérations qui, à leurs tours, devaient juger et ne l'ont pas fait.

Je peux vous assurer qu'il n'a aucun problème en ce qui concerne aux juges FOCDE pour juger dans les Championnats Mondiaux ; il s'agit tout simplement



Federación Ornitológica Cultural Deportiva Española

Afiliada a la C.O.M. - Apartado de Correos 327 - Telf: 955 66 78 22 - 41700 DOS HERMANAS (SEVILLA) - E-mail: focde@focde.com

de que parfois, COM- Espagne n'appelle pas aux juges FOCDE pour que des autres juges plus proches aux dirigeants de COM- Espagne, aillent.

Il est frappant qu'on ne me répond pas aux autres sujets qui ont rapport avec l'OMJ, comme la désignation des juges pour aller aux réunions de juges experts ou comme l'information sur les accords pris dans ces réunions etc. D'accord avec Les Nouvelles COM nr. 17, entre les mois de mai et juin, quatre réunions de juges experts ont eu lieu. FOCDE n'a jamais entendu parler de si ces réunions ont eu lieu, du ordre du jour de ces sessions, de quels juges espagnols sont y allés, et n'a pas la possibilité de pouvoir présenter des propositions techniques pour être débattues.

f) Examens OMJ

Vous dites dans votre lettre que COM et l'OMJ ont commis une erreur en publiant dans Les Nouvelles COM, la réalisation des examens à deux villes différentes. Pour commettre cette erreur il faut que quelqu'un de COM- Espagne informe préalablement à COM ou à l'OMJ de que les examens allaient avoir lieu concurrentement à Antequera et à Talavera de la Reina.

Il est certain que le lieu de célébration des examens est décidé de la part de l'entité nationale, sauf des cas exceptionnelles, dans lesquels, comme il est arrivé parfois, c'est COM et l'OMJ qui peuvent le décider. L'Assemblée de COM- Espagne a décidé, pendant la réunion du 13 juillet 2014, que les examens auraient lieu dans deux villes différentes, Antequera et Talavera de la Reina (voir le document nr. 7), mais c'est Mn. Penzo qui n'a pas accompli l'accord de l'Assemblée, en s'excusant que c'était l'OMJ, et plus précisément Mn. Paparella (voir le document nr.8), qui n'acceptait pas la réalisation des examens dans deux lieux différents.

Cette année, pendant l'Assemblée de COM- Espagne, célébrée le 7 juin 2015, on a accordé demander à l'OMJ la réalisation des examens OMJ à la ville de Jaén (Andalousie), les premiers jours du mois décembre. Le Président de COM- Espagne a dit là que les juges FOCDE qui ne se sont pas présentés l'année dernière, ne pourraient pas s'examiner cette année malgré qu'ils ont payé les 10 euros pour le droit à examen. Ces juges ont renoncé 35 jours avant de la date des examens pour, de cette façon, ne porter pas préjudice à l'OMJ et à COM- Espagne (voir les documents nrs. 9, 10 et 11).

À cause de la coïncidence de la date des examens à Jaén et de notre Championnat National, on a sollicité à COM- Espagne qu'on permet aux juges



Federación Ornitológica Cultural Deportiva Española

Afiliada a la C.O.M. - Apartado de Correos 327 - Telf: 955 66 78 22 - 41700 DOS HERMANAS (SEVILLA) - E-mail: focde@focde.com

qui ne peuvent pas assister aux examens à Jaén, s'examiner pendant le Championnat Ornithologique International de l'Atlantique (Matosinhos-Portugal), mais le Président de COM- Espagne ne l'a pas consenti non plus.

Le dernier 15 juin, j'ai envoyé un email au Président et au Secrétaire de COM-Espagne en sollicitant d'information sur les examens (voir document nr. 12) et le 23 juin j'ai reçu la réponse du Secrétaire en disant qu'il n'a aucune information (voir le document nr.13)

Le 29 juin, le soir, j'ai reçu un appel téléphonique du Secrétaire de COM-Espagne en m'informant de que Mn. Penzo lui a dit que ces juges susnommés ne pourront pas se présenter aux examens, et qu'on va leur ouvrir une procédure disciplinaire.

Le 29 juin à 20,45 h, tous les Fédérations de COM- Espagne ont reçu un email (voir le document nr.14) de la part du Secrétaire de COM- Espagne, en rappelant que le délai pour la présentation des candidats à juges OMJ, il terminait le 30 juin.

Le 30 juin à 20,14 h, le même jour que le délai de l'OMJ expirait et sans avoir le temps suffisant pour nous mettre en contact avec nos juges, on a reçu, au bureau de FOCDE, un fax en sollicitant le listage des candidats à juges OMJ (voir le document nr.15), sans réponse a notre demande pour que les juges inscrits l'année dernière peuvent se présenter aux examens.

Est-ce que la COM et l'OMJ continuent à penser que les juges FOCDE ne sont pas l'objet d'une discrimination ? Jusqu'à quand est-ce que la COM et l'OMJ vont permettre ces comportements tout à fait intolérables des actuels dirigeants de la Confédération Ornithologique Mondiale en Espagne (COM-Espagne), qui utilisent les institutions pour essayer de ployer à FOCDE et d'avantager à la Confederación Ornitológica Española (COE) à laquelle ils tous appartiennent ?

D'après ce qui a été exposé et pour ne nuire pas à l'ensemble de juges FOCDE, je demande à COM et à l'OMJ l'autorisation aux juges FOCDE, pour se présenter d'une des suivantes façons :

- 1.-À Jaén dans les dates fixés par l'OMJ et COM- Espagne
- 2.-Pendant le Championnat Ornithologique International de l'Atlantique (Matosinhos-Portugal), à ces juges qui ne puissent pas assister aux examens de Jaén à cause de la coincidence des examens avec le Championnat Ornithologique d'Espagne FOCDE.



Federación Ornitológica Cultural Deportiva Española

Afiliada a la C.O.M. - Apartado de Correos 327 - Telf: 955 66 78 22 - 41700 DOS HERMANAS (SEVILLA) - E-mail: focde@focde.com

3.-Si à cause de n'importe pas quelle circonstance, les examens prévus à Jaén ne se célèbrent pas, comme une exception, nous demandons l'autorisation pour les juges qui ont payé les droits à examens et qui ne se sont pas examinés l'année dernière, à se examiner à Talavera de la Reina.

Vous dites dans votre lettre que vous n'avez jamais eu d'information ou une demande d'exclusion de FOCDE des activités COM et que vous pouvez nous assurer que notre participation dans les Championnats Mondiaux n'a jamais été mise en question. Je vous remercie, au nom de FOCDE, que COM ne le met pas en question, mais COM- Espagne, elle si la questionne et nous a menacé à plusieurs reprises (voir les documents nrs. 16, 17, 18 et 19).

Pendant la dernière Assemblée de COM- Espagne, Mn. Penzo a proposé d'ouvrir une procédure disciplinaire à FOCDE ou à son Président. Est-ce que vous pensez que nous pouvons collaborer avec COM- Espagne avec cette attitude discriminatoire et vindicative des dirigeants de COM- Espagne?

Tandis que cette attitude continue, FOCDE suivra en appartenant à COM- Espagne pour que ses éleveurs puissent participer dans les Championnats Mondiaux, malgré que FOCDE ne va pas collaborer avec elle ; mais c'est notre desir de continuer la collaboration avec la COM et l'OMJ.

Je vous envoie mes salutations distinguées, en espérant de votre réponse.



Signature Jesús Jiménez Cossío
Président de FOCDE